



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23119730

DEPOSÉ AU GREFFE LE

07 SEP. 2023

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

N° d'entreprise : **0428 690 312**

Nom

(en entier) : **Baxter Pension Fund Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Organisme de Financement de Pensions**

Adresse complète du siège : **Boulevard René Branquart 80, 7860 Lessines**

Objet de l'acte : Démissions, nominations, renouvellement du mandat de l'auditeur externe et procuration

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 23 juin 2023. Tous les membres de l'OFP sont présents et par conséquent l'Assemblée Générale peut donc valablement avoir lieu.

Johnny Catoire et Olivier Chamart ont démissionnés du groupe B du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a proposé comme remplaçants Luc Mesprouve et Damien Walgraef.

L'Assemblée Générale approuve et ratifie les démissions d'Olivier Chamart et de Johnny Catoire et les nominations de Luc Mesprouve et de Damien Walgraef comme représentants du Conseil d'Administration du groupe B pour 6 ans à partir du 30 mai 2023 jusqu'au 30 mai 2029.

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat de l'auditeur externe de PwC Reviseurs d'Entreprises pour les exercices 2023, 2024 et 2025, représenté par Vincent Vroman (la FSMA a donné son approbation pour le renouvellement).

L'Assemblée Générale donne procuration à Ad-Ministerie BV, représentée par monsieur Adriaan de Leeuw et dont le siège social est situé Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, en vue de signer et de déposer les formulaires de publication auprès du tribunal des entreprises compétent aux fins de la publication des décisions de l'Assemblée Générale dans les annexes du Moniteur belge.

Ad-Ministerie BV
représenté par Adriaan de Leeuw

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).